



*SYNDICAT C.G.T. DE LA PROPRETÉ
ET DES SERVICES ASSOCIÉS
DE LA RÉGION PARISIENNE*

**APRES 6 SEMAINES DE GREVES
UN ACCORD EST TROUVE**

Les 23 Travailleurs du site des finances publiques de Paris, en grève depuis 6 semaines avec leur syndicat CGT, ont obtenu ces avancées !

Nombre de ces revendications liées au conventionnel ou à la bonne application en droit du travail, montre que dans notre métier, le contact avec la section syndicale et les délégués de la profession est un impératif !

Cette lutte est quotidienne. Elle doit se mener avec vos délégués pour rétablir le droit et faire vivre nos acquis.

Travailleur, ne reste pas seul ! Rejoins ta section syndicale d'entreprise !

La C.G.T. TFN appelle tous les travailleurs à prendre contact avec leurs délégués, à se syndiquer, afin de faire vivre collectivement les avancées obtenues et œuvrer dans le cadre de la section syndicale à la satisfaction des revendications communes aux 120 travailleurs des sites des finances publiques.

Avec une représentativité à hauteur des 60%, le syndicat régional CGT des agents de la propreté a les moyens d'agir sur notre quotidien au travail !

Obtenir un accord c'est important, mais faire vivre le syndicalisme au quotidien dans le chantier c'est gagner tous les jours !...

**TOUS UNIS, SOLIDAIRES, COMBATIFS
AU SEIN DE LA FEDERATION NATIONALE
DES PORTS ET DOCKS C.G.T.**

Paris, le 07 mai 2015



*SYNDICAT C.G.T. DE LA PROPRETÉ
ET DES SERVICES ASSOCIÉS
DE LA RÉGION PARISIENNE*

DECLARATION DE LA SECTION SYNDICALE TFN

Lundi 04 mai à Montreuil, les 23 travailleurs en grève avec l'Union Départementale de Paris, la Fédération des Finances, la Fédération Nationale des Ports et Docks, le Syndicat Régional des Agents de Propreté Ile-de-France, le Syndicat des Finances Publiques de Paris, ont validé collectivement les exigences revendicatives et la composition de leur délégation pour la négociation du lendemain avec l'employeur TFN (entreprise de propreté).

Nos Revendications :

- ♦ Paiement de 50% du pass navigo,
- ♦ 16h minimum de travail par semaine,
- ♦ Une prime de blanchisserie de 15€,
- ♦ Mise en place d'un 13^{ème} mois,
- ♦ Suppression de la clause de mobilité,
- ♦ Passage de CDD en CDI pour deux camarades,
- ♦ Prise en compte des heures de remplacement et avec un volume d'heures équivalentes,
- ♦ Evolution des coefficients/Qualification (AS1 à AS2 et AS3),
- ♦ Octroi de 2 tenues par salarié,
- ♦ Plan de formation professionnelle,
- ♦ Levée de la sanction contre une gréviste.

Le mardi 05 mai, la délégation (les délégués syndicaux accompagnés de 5 grévistes), après 3 heures de négociation, ressort avec l'accord proposé suivant :

- ♦ 60% des jours de grève payés,
- ♦ 16h minimum pour 7 grévistes,
- ♦ Application de la négociation conventionnelle Prime de Fin d'Année concernant le 13^{ème} mois,
- ♦ Levée des sanctions
- ♦ Pas de représailles contre les grévistes au retour au travail,
- ♦ Prime de blanchisserie à 15€
- ♦ Passage des CDD en CDI,
- ♦ Plan de formation mis à disposition via affichage,
- ♦ Octroi de 2 tenues par salarié,
- ♦ Suppression de la clause de mobilité,
- ♦ Adaptation des postes pour les travailleurs handicapés,
- ♦ Evolution des qualifications de AS1 à AS2,
- ♦ Paiement du Navigo à 50% (c'est du légal).